



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150317-170315-28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE Accusé de réception exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2015

DES Publication : 23/03/2015

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2015

DOSSIER N° 28 :

ASSOCIATION TROTTE MENU –
OCTROI SUBVENTION 2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Mars 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 31

Absent : 0

Excusés : 4

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (à MME FOSSE), Gloria QUETGLAS (à M. REYDIT), Géraldine AUDEBERT (à M. LABAT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : Alain MARC

DOSSIER N° 28 : ASSOCIATION TROTTE MENU – OCTROI SUBVENTION 2015

RAPPORTEUR : Bérengère DUPIN

La ville du BOUSCAT apporte son soutien à l'association TROTTE MENU, au titre de la gestion de sa structure multi accueil petite enfance, sise bâtiment Hyères 138, route du Médoc, et agréée pour 20 lits.

Ce partenariat, existant depuis 1995, s'est renforcé au fil des contrats enfance jeunesse successifs signés entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales et des diverses conventions d'objectifs signées entre la ville et l'association.

Le dernier renouvellement de convention de partenariat a été autorisé par délibération du 16 décembre dernier. Il acte de la contribution de l'association TROTTE MENU au développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil petite enfance sur le territoire communal et intègre l'adhésion de l'association TROTTE MENU au guichet unique petite enfance permettant ainsi de faciliter les démarches d'inscription des familles et d'optimiser l'accessibilité aux structures.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention d'objectifs du 16 décembre 2014 entre la ville du Bouscat et l'association TROTTE MENU, d'une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2017,

VU la demande de financement présentée au titre de 2015 par l'association TROTTE MENU en novembre 2014;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association TROTTE MENU au titre de l'exercice 2015, de 103 000 €, pour la gestion de sa structure multi accueil petite enfance sise bâtiment Hyères 138, route du Médoc, cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour le fonctionnement de ladite structure petite enfance, pour un montant de 37 892,92 €,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 Mars 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET